

OFFRE DE FORMATIONS

Cahier Des Charges

Appel d'offres

Programme d'actions collectives 2022

« Plan Pauvreté »

A destination des structures adhérentes à Uniformalion

Date limite de remise des offres : 6 Septembre 2021

Table des matières

I.	Les parties prenantes	4
	Uniformalion	4
II.	Objet du marché.....	4
	a. Intitulé du marché et contexte.....	4
	b. Division en lots	5
	c. Modalités de financement et de paiement.....	5
III.	Durée du marché.....	6
IV.	Conditions de participation des candidats.....	6
V.	Obligations légales et réglementaires des candidats.....	6
	a. Généralités	6
	b. Qualité des actions de formation.....	7
VI.	Contenu du dossier de consultation	7
VII.	Présentation des candidatures et des offres.....	7
	a. Candidature	7
	b. Offre	9
VIII.	Examen des candidatures et des offres	10
IX.	Condition d’envoi ou de remise des plis	12
	a. Transmission sur support papier.....	12
	b. Modalités de transmission des candidatures et des offres.....	12
X.	Négociation	13
XI.	Renseignements complémentaires.....	13
XII.	Attribution du marché.....	14
XIII.	Fin de la procédure.....	14
	a. Candidats rejetés :	14
	b. Candidats retenus :	14
XIV.	Informations RGPD.....	15
XV.	Mise en œuvre de la prestation	15
	a. Modalités de gestion administrative.....	15
	b. Mise en œuvre de l’action de formation, suivi et évaluation de la prestation.....	16
	c. Annulation et report de session	17

d.	Dédoublment et/ou délocalisation de session.....	17
XVI.	Obligation d'information.....	17

I. Les parties prenantes

Uniformalion

Uniformalion est l'Opérateur de compétences de la cohésion sociale (OPCO) des entreprises de la cohésion sociale : associations, coopératives, entreprises sociales, fondations, groupes paritaires, etc.

Uniformalion joue un rôle de conseil et accompagne ses adhérents dans la conception et la mise en œuvre de tous leurs projets de formation. Nous accompagnons également les branches professionnelles qui nous font confiance, dans la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, leur mission de certification et le financement de l'alternance.

Uniformalion développe depuis plusieurs années le principe de formation clé en main, permettant à ses adhérents de bénéficier de formations sans se soucier de la sélection des Organismes de Formation (OPAC) ni du règlement.

II. Objet du marché

a. Intitulé du marché et contexte

La délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté porte un vaste chantier pour contrer la pauvreté en France. Des budgets sont alloués à la formation des travailleurs sociaux : assistants de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, conseillers en économie sociale familiale, moniteur éducateur, accompagnant éducatif et social, assistant familial, technicien de l'intervention sociale et familiale, médiateur familial, ainsi que des intervenants sociaux : médiateur social, conseiller en insertion professionnelle, chargé d'accueil, animateur socioculturel, gestionnaires de recouvrement, encadrants techniques d'insertion et chargés de développement ou d'accompagnement social.

Uniformalion est aux côtés de ses branches professionnelles et de ses adhérents pour encourager cette transformation, afin que les travailleurs sociaux soient mieux armés pour mobiliser toutes les ressources au profit des personnes accompagnées.

Branches professionnelles concernées par le Plan Pauvreté : Aide à Domicile, Animation, Mutualité, Insertion par l'activité économique, Bailleurs sociaux, Alisfa, FSJT, Soliha, RGSS, Missions locales.

Les 3 thématiques sur lesquelles les organismes de formation sont appelés à se positionner sont :

- Lot 1 : Participation des personnes accompagnées à leur propre parcours
- Lot 2 : Développement social
- Lot 3 : Liens entre travail social et numérique

Souhaitant faciliter la lisibilité de l'offre et simplifier les démarches pour ses adhérents, Uniformalion réalisera elle-même la diffusion de l'offre, mais laissera la gestion des inscriptions et la gestion des convocations à l'organisme de formation.

Cet appel d'offres porte sur un type de formation avec les mêmes modalités d'inscription :

Formations mixtes « présentielles et distancielles »

Pour ce type de formation, les inscriptions des adhérents s'effectuent auprès de l'organisme de formation. Cette programmation sera affichée, pour les adhérents, sur la page web « Offre de formations » d'UNIFORMATION afin qu'ils puissent connaître les modalités pour s'inscrire directement auprès de l'organisme.

Il appartient aux candidats de proposer le calendrier de formation (hors période scolaire).

b. Division en lots

La présente procédure est composée de 3 lots tels que détaillés dans les documents intitulés 02. Liste Lots et les notes de cadrage, du présent dossier de consultation.

L'organisme de formation peut candidater pour un ou plusieurs lots.

Lot 1 : Participation des personnes accompagnées à leur propre parcours

Lot 2 : Développement social

Lot 3 : Liens entre travail social et numérique

c. Modalités de financement et de paiement

Le Catalogue Plan Pauvreté est financé via les fonds de la DGCS et de l'OPCO Cohésion Sociale.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours, à compter de la date de réception de la facture, et sous réserve de la réception et de la conformité des pièces justificatives mentionnées dans le contrat de prestation de service liant l'OPAC sélectionné pour un lot et Uniformalion.

Le règlement des prestations se fait par virement bancaire.

La facture ne devra porter que sur les heures effectives de présence des stagiaires.

III. Durée du marché

Le présent appel d'offres porte sur des actions de formation qui se réaliseront du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, avec une limite pour les inscriptions de stagiaires au 30 septembre 2022.

Aucune tacite reconduction n'est prévue.

IV. Conditions de participation des candidats

L'offre peut être présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

En cas de candidature sous forme de groupement, l'offre proposée devra indiquer clairement le mandataire, c'est-à-dire le nom de l'organisme porteur du projet, avec lequel Uniformalion contractualisera en cas d'octroi du marché.

Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

V. Obligations légales et réglementaires des candidats

a. Généralités

En répondant à cet appel d'offre, l'OPAC s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires suivantes :

- L'OPAC (organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences) est en capacité de fournir, à tout moment, son n° de déclaration d'activité à jour (Article L6351-1 du Code du Travail) et les justificatifs du versement de ses contributions sociales, fiscales et conventionnelles.
- L'OPAC (organisme prestataire d'actions concourant au développement des compétences) respecte la réglementation :
 - De la circulaire DGEFP n° 2006/35 du 14 novembre 2006 définissant l'action de formation,
 - De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
 - Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,
 - Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle Qualité des actions de formation. De plus la loi du 5 septembre 2018 a créé une obligation de certification pour les dispensateurs de formation souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle. Les organismes certificateurs pourront délivrer la certification requise au 1^{er} janvier 2022 (initialement prévue au 1^{er} janvier 2021).

Echéance qui a été reportée, selon une ordonnance prise le 1^{er} avril dernier, dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

- De l'obligation de remise d'un certificat de réalisation à l'issue de la formation.

b. Qualité des actions de formation

Pour être prise en compte dans le cadre du présent appel d'offres, toute réponse devra émaner d'un OPAC qui, à la date d'ouverture des plis :

- aura finalisé sa déclaration dans la base de données **Datadock** pour être en conformité avec le référentiel Qualité Uniformalion.

ET

- sera **titulaire de la certification " Qualiopi " en cours de validité sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.**

Le référentiel national de la nouvelle certification Qualité des prestataires de formation instaurée par la loi « Avenir professionnel » du 05/09/2019 se base sur 7 critères (décrets n°2019-564 et n°2019-565 du 06/06/2019 publiés au JO du 08/06/2019). Ils remplaceront les 6 critères du décret Qualité du 30/06/2015 et par conséquent, le Datadock au 1er janvier 2022. Les organismes qui obtiennent la certification avant cette date sont réputés satisfaire aux critères actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

VI. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- 01. Cahier des charges
- 02. Liste des lots
- 03. Notes de cadrage
- 04. Annexe 1 – Fiche de présentation de l'organisme
- 05. Annexe 2 – proposition pédagogique MIXTE
- 06. Annexe 3 – proposition financière

VII. Présentation des candidatures et des offres

a. Candidature

Chaque candidat remplit et transmet l'annexe 1. Fiche de présentation de l'organisme

Une seule fiche est à remettre si le candidat postule sur plusieurs lots.

Un effort de synthétisation des données de l'OPAC est demandé : **aucun autre document de présentation de l'OPAC n'est autorisé.**

Cette fiche ne doit pas dépasser 2 pages, 3 en cas de groupement.

Clauses sociales :

Les partenaires d'Uniformation doivent exposer brièvement les mesures prises en interne ou via leurs prestations pour favoriser :

- L'égalité homme/femme,
- Le développement durable,
- La démarche participative en économie sociale,
- L'intégration du handicap.

Moyens matériels

L'OPAC met à disposition des stagiaires les moyens adaptés à la formation et au public :

- Locaux adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Equipements et plateforme FOAD adaptés aux domaines de formation et au nombre de stagiaires ;
- Ressources documentaires et pédagogiques accessibles ;
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Les supports de formation aux stagiaires en version dématérialisée (mail ou clé USB). Ce support pédagogique transmis à l'issue de la formation sera commun aux sessions présentiel et distanciel (même enrichissement de contenus).

Moyens humains

L'OPAC mobilise les moyens nécessaires pour garantir le service attendu :

- Fonctions administratives et financières
 - Direction et encadrement interne ;
 - Relations avec les donneurs d'ordre ;
 - Comptabilité ;
 - Communication interne et externe.

L'implication de ces différentes fonctions permet à l'OPAC d'entretenir des relations administratives de qualité avec Uniformation.

- Fonctions pédagogiques (équipe de formateurs qualifiés et expérimentés) ;
- Fonction d'accueil, de suivi et d'encadrement des stagiaires ;
- Fonction gestion des ressources humaines (maintien et développement des compétences des personnels).

NB : Selon la taille, la structure et la forme juridique de l'OPAC (SA, SARL, association, coopérative d'activités...), une seule personne peut remplir plusieurs de ces fonctions.

L'OPAC, s'il a recours à tout type de sous-traitance, notamment concernant les formateurs proposés, devra le mentionner systématiquement dans sa réponse à l'appel d'offres.

Délocalisation :

Uniformalion pourra également se réserver le droit de solliciter le prestataire retenu pour délocaliser l'action sur d'autres villes que celles mentionnées dans les fiches actions annexées au présent cahier des charges. L'organisme de formation devra donc avoir la capacité de délocaliser sa prestation sur demande d'Uniformalion en France métropolitaine.

b. Offre

Pour chaque lot, l'offre est présentée dans un dossier comprenant à minima 3 documents :

1. L'annexe 2 Proposition pédagogique MIXTE
2. L'annexe 3. Proposition financière
3. Les CV des formateurs décrivant à *minima* les points suivants :
 - i. L'expérience dans l'animation de formations similaires en lien avec le ou les lots en question
 - ii. L'expérience dans le domaine de la formation en général
 - iii. L'expérience professionnelle et les diplômes obtenus

Le candidat peut répondre à un ou plusieurs lots, mais devra être en capacité d'assumer l'ensemble des sessions demandées par lot, quel que soit leur localisation ou la modalité (MIXTE).

1. Proposition pédagogique

Le prestataire doit proposer un programme détaillé et séquencé de l'action de formation, en rapport avec les objectifs définis pour chacune des actions.

L'ensemble des éléments présentés dans note de cadrage sont à respecter, charge au candidat de les enrichir.

De manière générale, et au regard des évènements liés à l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des OPAC répondant à cet appel d'offres garantissent, en cas de nouvelle période de confinement, être en capacité de proposer une digitalisation rapide de la partie initialement prévue en présentiel, sans qu'aucune facturation supplémentaire ne puisse être imposée à Uniformalion.

En répondant à l'appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les conditions administratives de mise en œuvre des actions de formation d'Uniformalion. Aucun autre processus administratif (convention propre, évaluation des stagiaires...) ne sera accepté.

2. Proposition financière, tarification, localisation

Les coûts devront être exprimés en coût/heure stagiaire, et en **TTC** (ou **net de taxe** pour les OPAC non assujettis à la TVA). Ils ne peuvent être supérieurs à 20€/H stagiaire TTC

Le montant de la prestation devra inclure ;

- Les frais d'ingénierie
- Les frais d'animation en présentiel (et en distanciel ou mixte le cas échéant)
- Les frais de module e-learning (sur étagère, sans frais d'ingénierie)
- Les supports pédagogiques,
- Les frais annexes formateur (restauration, hébergement, déplacement si la formation en présentiel ou mixte n'a pas lieu dans les locaux de l'organisme),
- Les éventuels frais de location de salle si l'organisme de formation ne dispose pas de salle.

Les frais de repas du midi des stagiaires ne sont pas pris en compte par la DGCS.

- **Lieux de réalisation**

Le lieu de réalisation des formations est 1 par région métropolitaine pour chaque thématique. Le candidat doit proposer obligatoirement une candidature couvrant l'ensemble des régions. Il est précisé qu'Uniformation pourra, sur identification d'un besoin spécifique et localisé, demander au candidat retenu de délocaliser une session sur une ville de France métropolitaine autre que celles indiquées dans le présent appel d'offres.

Les lieux de formation, même dans les grandes villes, devront être **faciles d'accès** pour les stagiaires. (Situé près des gares SNCF ou facilement accessibles par les transports en commun.). Pour les sessions programmées sur Paris, le candidat devra préférer un lieu Intramuros, mais les propositions de localisation en proche banlieue parisienne, et accessibles en métro ou RER seront étudiées.

- **Durée, Dates et heures de formation :**

Une journée de formation = 7 heures de formation

Les sessions sont organisées au cours de la période **du 1^{er} janvier au 22 décembre 2022.**

Pour les sessions mixtes, le **format distanciel synchrones devront obligatoirement se dérouler sur une journée pleine ou par demi-journée.**

3. CV des formateurs :

Afin de garantir la capacité du candidat à assurer des dédoublements de sessions aux mêmes dates, en cas de liste d'attente lors des inscriptions, les candidats devront justifier de leur capacité à mobiliser un second formateur présentant des compétences équivalentes. **Pour chaque lot, il est donc attendu au moins 2 CV.**

VIII. Examen des candidatures et des offres

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées dans le présent appel d'offres.

UNIFORMATION élimine les candidatures qui ne peuvent être admises, notamment celles dont le formalisme ne respecte pas celui précisé en VII.

UNIFORMATION vérifie que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (numéro de déclaration d'activité, respect de la réglementation en lien avec la qualité des actions de formations...). Cette vérification peut être effectuée au plus tard avant l'attribution du marché.

L'analyse des candidatures et des offres déterminera l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse pour chaque lot, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous notés de 0 à 4 avec leur pondération et après décision du comité de sélection.

	coeff	note brute obtenue	total
1. Expérience de l'OF dans le domaine de la formation	1		0
2. Connaissance des métiers et du contexte socio-économique de l'ESS	1		0
3. Label, certification ou démarche qualité.	1		0
4. Qualité de la réponse appel d'offre :	2		0
5. Organisation matérielle de la formation	2		0
6. Organisation administrative de la formation	4		0
7. Expertise pédagogique des intervenants	4		0
8. Qualité de la Proposition Pédagogique	4		0
9. Modalités d'évaluation et de suivi de la formation	4		0
10. Coûts de la formation	2		0
		Note globale	0 / 100

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées. UNIFORMATION se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières et/ou inacceptables dans un délai approprié et à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

Les notations suivantes à zéro sont éliminatoires :

- Label, certification et démarche qualité : Pas de référencement datadock
- Qualité de la réponse à l'appel d'offre : si elle est médiocre, par exemple si le candidat dont l'offre ne couvrirait pas la zone géographique demandée ou le format pédagogique, si la proposition est inappropriée ou irrégulière
- Absence de CV pour justifier de l'expertise des formateurs
- Aucun recueil de besoin préalable, d'évaluation et de suivi de l'action

UNIFORMATION pourra demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Les offres régulières, acceptables et appropriées sont notées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution précités.

Ce classement permettra d'obtenir une **présélection des candidats les mieux notés** : les deux premiers (si moins de 7 candidatures sur un lot), ou les trois premiers (si au moins 7 candidatures sur un lot).

Les deux ou trois offres les mieux notées par lot seront ensuite soumises au comité de sélection et organisé courant septembre 2021.

Uniformalion se réserve le droit d'organiser pour les candidats présélectionnés de certains lots une soutenance devant le comité de sélection restreint. Les candidats concernés seront prévenus par mail au plus tard 7 jours avant la soutenance.

Le Comité se prononcera en faveur de l'offre répondant au mieux aux attentes. Un classement sera réalisé afin de déterminer vers quel OPAC nous nous tournerons en cas de défaillance du candidat retenu.

IX. Condition d'envoi ou de remise des plis

a. Transmission sur support papier

Les transmissions sur support papier ne sont plus autorisées.

Le pli qui serait remis sur ce support ne sera pas admis et sera retourné à son expéditeur sans être ouvert.

b. Modalités de transmission des candidatures et des offres

Le candidat devra remettre sa candidature (un document) et son offre (un document par lot) sous format dématérialisé (les documents demandés sont transmis sous le format suivant : .PDF, .ZIP) dans un seul envoi.

Les candidatures et les offres seront obligatoirement transmises **par mail** à certification@uniformalion.fr

Date limite et heure de réception des candidatures et des offres est fixée au : 6 septembre 2021 à 17h

Toute candidature reçue après la date et l'heure susmentionnées sera rejetée.

Le dépôt des offres donnera lieu à un accusé de réception de la part d'Uniformalion mentionnant la date et l'heure de réception.

Votre dossier de candidature et d'offre comprendra donc dans cet ordre (selon les modèles en annexe) au moins 2 documents distincts (plus si vous répondez à plus d'un lot) :

- **Une fiche de présentation de votre organisme selon le modèle joint (une seule par dossier de candidature) ;**

- Offre sur le lot n°XX
 - Les Proposition(s) pédagogique(s) selon modèle joint ;
 - La proposition financière selon modèle joint ;
 - Les CV simplifiés des formateurs pour le lot.
- Offre sur le lot n°XX
- ...

Copie de sauvegarde

A l'appui de l'envoi électronique de son offre, le candidat a la faculté de transmettre à Uniformation une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé, remis à l'adresse suivante et comportant la mention lisible :

**UNIFORMATION
NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE
AO CATALOGUE PLAN PAUVRETE
Copie de sauvegarde
Département Ressources
43, Boulevard Diderot
75012 PARIS**

La copie de sauvegarde est ouverte uniquement lorsque les fichiers transmis par mail ne sont pas lisibles ou ne s'ouvrent pas.

X. Négociation

UNIFORMATION se réserve la possibilité de négocier avec les 2 ou 3 candidats les mieux placés sur chacun des lots.

La négociation est donc facultative et à la discrétion d'UNIFORMATION.

XI. Renseignements complémentaires

UNIFORMATION peut fournir, uniquement sur demande écrite, des renseignements complémentaires ayant strictement pour but d'expliquer soit les conditions de la consultation soit la nature du marché et des prestations qui y sont rattachées.

Les demandes de renseignements doivent être envoyées par les candidats par mail à l'attention de certification@uniformation.fr **AU PLUS TARD le 30 aout 2021.**

Aucun renseignement ne sera fourni par téléphone.

Les questions formulées et les réponses d'UNIFORMATION seront communiquées par le biais d'une **Foire aux questions** publiée à l'ensemble des candidats sur le site www.uniformalion.fr **au plus tard le 3 septembre 2021**, sauf exigences tenant au respect du secret des affaires.

XII. Attribution du marché

Chaque lot sera étudié séparément et fera l'objet d'une attribution propre.

Aucune audition n'est prévue pour procéder à l'attribution du marché. Toutefois, à l'étude des dossiers, et afin de départager les candidats présélectionnés sur des thématiques stratégiques, Uniformalion pourra organiser une soutenance devant le comité de sélection sur certains lots.

Dans un premier temps, les candidatures seront étudiées sur dossier, afin de réaliser une présélection de deux ou trois candidats au regard du volume de répondants par lot et sur la base de critères pondérés détaillés à l'article VIII ; présélection qui sera ensuite analysée par un comité restreint en septembre 2021.

Un classement de 1 à 2 ou à 3 (1 étant le candidat retenu) sera établie par la comité restreint et permettra, en cas de défaillance de l'OPAC retenu (placée en première position), de solliciter en cours de marché le candidat arrivé en deuxième position ; puis celui en troisième position si le deuxième est défaillant ou indisponible.

XIII. Fin de la procédure

La procédure de sélection prendra fin à l'issue du comité restreint qui se réunira courant septembre 2021.

a. Candidats rejetés :

Un mail sera adressé au candidat en précisant le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) il n'a pas été retenu.

Le candidat arrivé en présélection et pouvant, en cas de défaillance du candidat retenu, être sollicité par Uniformalion pour reprendre le marché, sera informé.

b. Candidats retenus :

Un mail sera adressé au candidat en précisant le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) il a été retenu.

Le candidat dont l'offre a été retenue sera définitivement sélectionné à la contractualisation c'est-à-dire à la signature du contrat de prestation de service, qui devra être effective dans les 45 jours suivants l'attribution du marché. L'édition de ce contrat par Uniformalion est conditionnée au

cadrage des dates et lieux de sessions, et d'éventuels ajustements pédagogiques, techniques ou financiers réalisés à la demande d'Uniformalion.

XIV. Informations RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

Dans cette perspective le titulaire du marché devra signer le contrat de prestation de service établi pour chaque lot à l'issue de l'attribution du marché et faisant référence au respect de la réglementation en vigueur.

XV. Mise en œuvre de la prestation

a. Modalités de gestion administrative

- ✓ L'offre de formation ainsi créée sera à destination des adhérents d'Uniformalion
- ✓ L'offre de formation fera l'objet d'un conventionnement, c'est-à-dire d'un **contrat de prestations de services établi par Uniformalion, entre Uniformalion et l'OPAC** et qui sera à retourner, signé, à Uniformalion, avant le début de la formation.
- ✓ Uniformalion fait connaître à ses adhérents la prestation ainsi mise en œuvre via son site internet.
- ✓ L'OPAC recueille les inscriptions des entreprises adhérentes, gère les flux et informe Uniformalion en cas de sous- ou de sur effectif pour un accord pour un maintien, une annulation ou un dédoublement, édite les convocations, et les transmet à l'employeur et fournit les feuilles d'émargement.
- ✓ L'OPAC respecte les procédures mises en place par Uniformalion notamment en ce qui concerne l'édition des documents à fournir aux adhérents, la remise d'une attestation nominative de présence à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de la session de formation et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement.
- ✓ L'OPAC transmet à Uniformalion les pièces justificatives nécessaires au contrôle de la bonne exécution du contrat. Ces documents doivent parvenir à UNIFORMATION au plus tard **un mois après la fin de la prestation.**
- ✓ Si l'ensemble des obligations a été respecté, Uniformalion procède à la mise en règlement de la prestation.

b. Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation

Nombre de participants : le nombre minimum de participants pour le maintien de la session est fixé à 5 personnes, le maximum est fixé à 12 personnes, afin de garantir aux stagiaires et au formateur une session la plus qualitative et confortable que possible.

Acteur pédagogique, l'OPAC s'engage à :

- **Effectuer une évaluation préalable des attentes des participants** ;
- Veiller à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation ;
- Organiser les modalités d'évaluation des connaissances et s'assurer des capacités acquises ;
- Transmet le questionnaire de satisfaction fourni par Uniformation (lien web) aux stagiaires pour **mesurer l'atteinte des objectifs fixés** à l'issue de la formation

Uniformation pourra demander à être présent à la clôture de session pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offre et recueillir les avis des participants et du formateur.

Uniformation peut intervenir au cours de la formation et notamment à l'ouverture et à la clôture pour contrôler la qualité des actions menées dans le cadre de cet appel d'offre.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à Uniformation pour validation avant la réalisation de la session.

L'évaluation de la formation sera réalisée par voie dématérialisée, suite à la remise d'un lien d'évaluation aux stagiaires à l'issue de la formation (modèle fourni par Uniformation et accessibilité aux réponses par les OPAC).

Elle pourra être complétée par un échange oral de fin de session en présence d'un membre du Département Ressources d'Uniformation. Si Uniformation n'a pas pu se rendre disponible pour une clôture, nous pourrions solliciter le retour du formateur par mail ou téléphone.

Par ailleurs, le formateur devra remettre une fiche d'évaluation formateur (modèle fourni par Uniformation).

Uniformation basera son évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'organisme de formation à fournir une prestation de qualité constante tout au long de l'action.

c. Annulation et report de session

Il est à noter **qu'en cas d'annulation** d'une session de formation pour nombre insuffisant de participants (moins de 5 inscrits), **la prestation ne pourra être facturée à Uniformalion** (y compris les éventuels acomptes qui auraient pu être versés par l'OPAC pour une réservation de salle).

Uniformalion pourra proposer à l'organisme de formation, en cas de nombre insuffisant de participants, le **report de la session** à une date ultérieure, qui sera décidée conjointement, et ce sans surfacturation de la part de l'organisme. **Ce report fera l'objet d'un avenant au contrat de prestation** de service mentionné ci-dessous.

d. Dédoublément et/ou délocalisation de session

En cas de liste d'attente sur une session, Uniformalion pourra demander au prestataire retenu, jusqu'à 4 semaines avant le démarrage de la session, de mobiliser un second formateur afin de dédoubler la session.

XVI. Obligation d'information

Chaque partie s'engage à informer l'autre partie dans un délai de quarante-huit (48) heures, de toute modification de ses conditions d'exercice (changement d'activité ou de statut, fusion, cession etc.) de nature à affecter l'exécution du présent contrat. En outre, tout changement de raison sociale ou de dénomination sociale, de siège social ou de domicile doit être notifié à l'autre partie. La notification de ces modifications doit être impérativement accompagnée des pièces justificatives correspondantes.